

Réunion du 21 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 77

Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 3 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE L'ECHANGEUR DE BELLOCQ

Rapporteur : M. Michel DUPUY

Depuis plusieurs années, le projet de dissolution du syndicat mixte de la zone d'activités de l'échangeur de Bellocq, associant la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) et la communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG), est à l'étude dans les services préfectoraux. Le déclassement des terrains constructibles appartenant au syndicat devait être acté par le nouveau PLU de la commune de Bellocq.

A l'actif du syndicat, sont portés des terrains pour une valeur de 184 453 €. Ces terrains, situés sur le territoire de la commune de Bellocq, sont devenus non constructibles depuis l'adoption du nouveau PLU en 2019. Il reste également un solde de trésorerie à répartir d'un montant de 197,49 €.

Les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez, de la communauté de communes du Béarn des Gaves et les services des finances publiques se sont rencontrés et nous proposent la répartition suivante :

- Les terrains seraient repris soit par la commune de Bellocq si elle le souhaite, soit par la CCLO. Madame le Maire de Bellocq doit soumettre cette proposition en conseil municipal pour validation de cette possibilité. A défaut d'acceptation, ce serait donc la CCLO qui prendrait ces terrains dans son actif. L'évaluation de ces terrains devra être revue pour intégration à l'actif car les terrains sont devenus non constructibles depuis leur acquisition initiale et donc, à ce jour, ne représentent plus une valeur de 184 453 €.
- Le solde de trésorerie reviendrait à la CCBG.

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable des deux Présidents des communautés membres.

Les deux communautés doivent à présent délibérer pour demander officiellement la dissolution du syndicat.

Dès que la confirmation définitive du choix d'attribution des terrains à la collectivité destinataire sera connue, les services des finances publiques communiqueront ces éléments à la Préfecture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** la répartition de l'actif que représente le foncier et du solde de trésorerie telle que définie ci-dessus, à savoir une priorité laissée à la mairie de Bellocq pour la reprise des terrains dans son actif, validée en conseil municipal, ou à défaut, une reprise des terrains à l'actif de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'accepter** de dissoudre le syndicat mixte de la zone d'activités de l'échangeur de Bellocq

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

